


SECRETARE DE SEANCE
 Norbert BUIL

Présents :	
Titulaires	: 25
Pouvoirs	: 8
TOTAL	33
Ne prenant pas part	0
VOTANTS	33
Pour	: 33
Contre	: 0
Abstentions	: 0

PRESENTS**Délégués de Garches**

Mr Jacques GAUTIER
 Mme Joëlle BECART
 Mr Yves MENEL
 Mme Béatrice BODIN
 Mr Bertrand OLIVIERO
 Mme Sylvie BOSSET
 Mr Norbert BUIL
 Mme Anne Laure COIRIER
 Mr Yves MIREAUX
 Mme Nathalie BONNET
 Mr Thierry KOCH-CHEVALIER
 Mme Françoise MARTIN
 Mr Jean-Claude REYDEL
 Mme Françoise GUYOT

Délégués de Saint-Cloud

Mr Eric BERDOATI
 Mme Caroline CHAFFARD-LUÇON
 Mr Dominique LEBRUN
 Mme Brigitte PINAUDT
 Mr Thierry ARNAUD
 Mme Séverine DELARMINAT
 Mr Raphaël RADANNE
 Mme Florence GUIRAUD
 Mr Eric SEYNAVE
 Mme Clémence JOMIER
 Mr Alexandre BOCQUILLON
 Mme Michèle GLEZENEC
 Mr Jean-Christophe PIERSON
 Mme Christine CHAZELLE
 Mr Olivier BERTHET
 Mr Ayméric LHERMITTE
 Mme Sophie MICHAUD
 Mr Denis HEBERT
 Mr Pierre CAZENELVE
 Mr Xavier BRUNSCHVICG

Délégués de Vaucresson

Mme Virginie MICHEL-PAULSEN
 Mr Alain SAINT-PIERRE
 Mme Catherine BLOCH
 Mr Eric FLAMAND
 Mme Fabienne GARON
 Mr Bertrand BRUNEAU

L'an deux mil quatorze, le 14 octobre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de CŒUR DE SEINE se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric BERDOATI, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 3 octobre 2014.

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

- Virginie MICHEL-PAULSEN à Alain SAINT-PIERRE
- Thierry ARNAUD à Eric SEYNAVE
- Alexandre BOCQUILLON à Dominique LEBRUN
- Clémence JOMIER à Eric BERDOATI
- Fabienne GARON à Catherine BLOCH
- Bertrand OLIVIERO à Yves MENEL
- Françoise MARTIN à Jacques GAUTIER
- Françoise GUYOT à Xavier BRUNSCHVICG

62/ GESTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD - ETABLISSEMENT D'UN REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de l'environnement ;

VU la délibération n° 2014-5 du Conseil communautaire du 7 avril 2014, élisant les douze vice-présidents ;

VU le contrat de délégation du service public de l'assainissement, signé le 31 décembre 2013, entre la CA Cœur de Seine et la SEVESC pour une durée de 12 ans, notamment son article 24 ;

CONSIDÉRANT que l'établissement d'un règlement du service de l'assainissement est nécessaire pour appliquer aux usagers les stipulations du contrat susvisé,

Article 1^{er} : approuve les dispositions du règlement du service d'assainissement transposant aux usagers de la ville de Saint-Cloud les stipulations du contrat de délégation du service public d'assainissement ;

Article 2 : autorise le président ou le vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement, à signer le règlement cité à l'article 1^{er}.

Article 3 : dit que le directeur général des services et les agents du service d'assainissement seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 14 octobre 2014

Pour extrait conforme,

Le Président,



Accusé de réception en Préfecture

14-00628

Date de signature : 14/10/2014

Date de réception : 20/10/2014

Eric BERDOATI